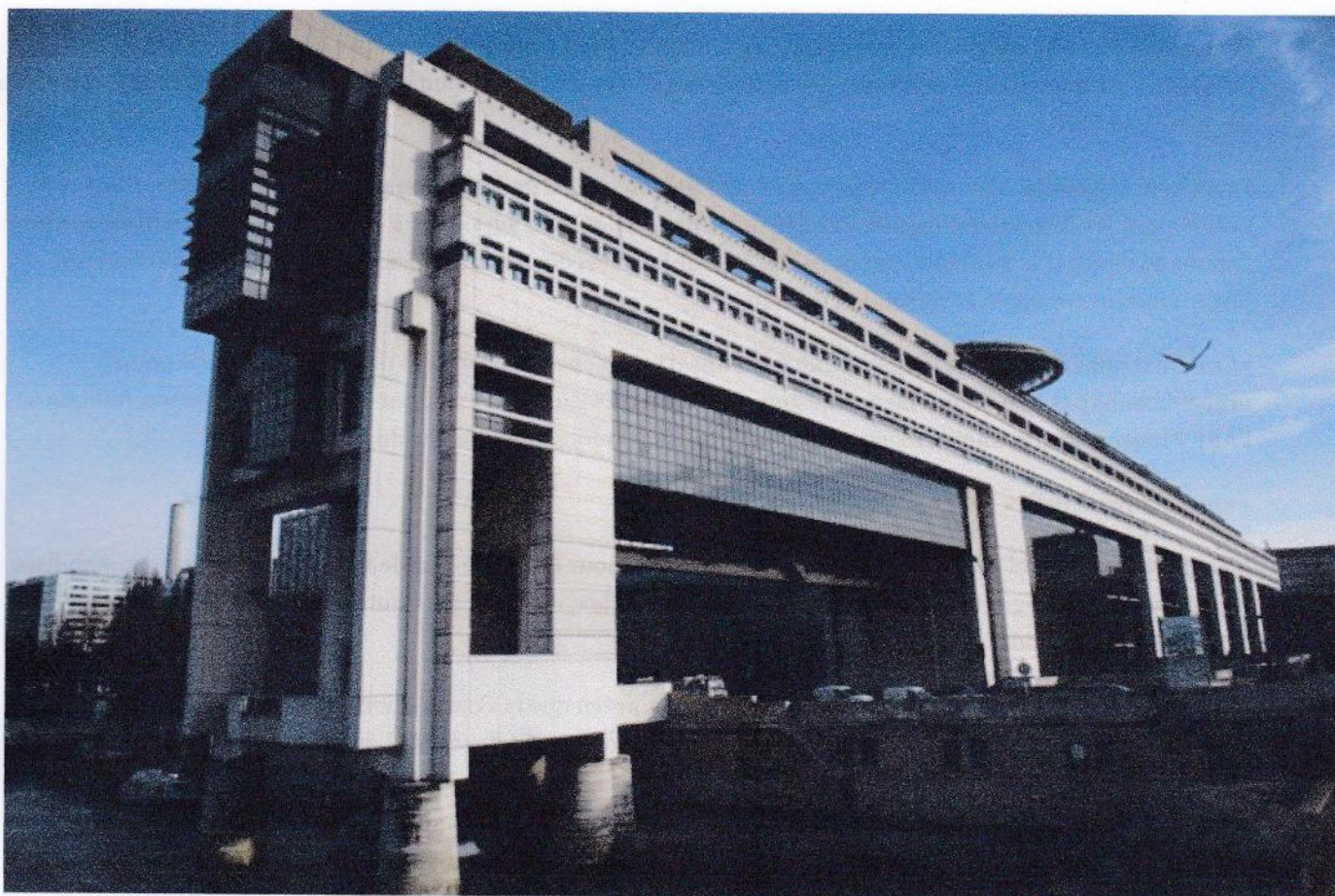


# Transformer le CICE en allègements de cotisations, un casse-tête pour Bercy

Par AFP(<http://www.liberation.fr/auteur/2005-afp>) — 14 juin 2017 à 13:24



Le cadrage de Bercy revêt cette année un caractère théorique Photo FRED DUFOUR. AFP

La transformation en baisses de cotisations du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE), voulue par Emmanuel Macron, s'annonce délicate pour le gouvernement, confronté au risque d'une facture astronomique pour l'année où le système va basculer d'un dispositif à l'autre.

PUBLICITÉ

Promise par François Hollande, réclamée par le patronat, la réforme du CICE, prévue pour 2018, ne sera détaillée qu'à l'automne. Mais elle occupe déjà les fonctionnaires de Bercy, chargés de faire en sorte que cette bascule éminemment complexe se fasse sans accroc.

«Le CICE méritait d'être reformé : c'est un dispositif bancal», déclare à l'AFP Michel Taly, avocat fiscaliste chez Arsène Taxand. Mais sa transformation en allègement de cotisations «va être difficile», notamment «pour les finances publiques», prédit cet ancien de Bercy.

Créé en 2013 par l'ancien président François Hollande afin d'accroître la compétitivité des entreprises, le CICE est une réduction d'impôts, calculé en fonction de la masse salariale hors salaires supérieurs à 2,5 fois le Smic. Son taux est passé de 4% de la masse salariale brute en 2013 à 7% en 2017.

Emmanuel Macron, pendant la campagne présidentielle, avait promis de le transformer dès 2018 en baisse de cotisations pérennes pour l'ensemble des entreprises de l'ordre de six points, et jusqu'à 10 points pour les salaires au niveau du SMIC.

Problème: le passage d'un système à l'autre implique une année de transition pouvant être qualifiée d'«année noire» pour les finances publiques. Ces dernières devront en effet supporter à la fois la baisse de cotisations pour l'année en cours et le remboursement du CICE pour les précédentes, les créances pouvant être remboursées jusqu'à quatre ans après le versement des salaires.

«Le déficit public sera donc majoré de 25 milliards d'euros en 2018, soit plus de 1% du PIB, et ne pourra probablement pas être maintenu au-dessous du seuil de 3% du PIB», exigé par les traités européens, indique à l'AFP François Ecalte, ancien magistrat de la Cour des comptes et fondateur du site [fipeco.fr](http://fipeco.fr).

- «mesure ponctuelle» -

L'équipe d'Emmanuel Macron explique vouloir négocier pour que cette double facture ne soit pas comptabilisée par Bruxelles. «Il s'agit d'une mesure +one-off+, ponctuelle», déclarait pendant la campagne présidentielle l'entourage du candidat.

«Si on ne respecte pas l'objectif de déficit effectif, il est prévu que la Commission européenne examine le déficit structurel, c'est-à-dire corrigé des effets de conjoncture, mais aussi des effets liés aux mesures ponctuelles et temporaires», décrypte François Ecalte.

Bruxelles impose que le déficit structurel baisse de 0,5 point de PIB par an. «Ca va être difficile», en raison notamment des baisses d'impôts promises l'an prochain par l'exécutif (ISF, taxe d'habitation), prévient toutefois M. Ecalte.

Ce n'est pas tout: le patronat, bien que favorable à la réforme, s'inquiète de voir, paradoxalement, grimper le coût du travail. Car baisser les cotisations d'une entreprise augmente mécaniquement son chiffre d'affaires... et donc l'impôt sur les sociétés qu'elle doit potentiellement payer.

Selon Geoffroy Roux de Bézieux, vice-président du Medef, les entreprises pourraient perdre environ 7 milliards d'euros dans le transfert du CICE en baisses de cotisations. «On a commencé à poser le problème, mais Bercy n'a pas encore arrêté sa position» sur le sujet, déclare-t-il à l'AFP.

Pendant la campagne, l'équipe d'En marche! s'était engagée à utiliser «intégralement» le surplus d'impôt sur les sociétés occasionné par la réforme «pour intensifier et étendre le dispositif». Mais depuis, aucun détail n'a filtré. Les modalités ne sont «pas encore arrêtées», a expliqué Bercy à l'AFP.

Dernier problème: le ciblage du dispositif. Le CICE favorise actuellement les emplois à bas salaires. Mais ces derniers étant déjà exonérés de cotisations au niveau du SMIC, la bascule vers le nouveau système pourrait favoriser les salaires plus élevés, à moins de trouver des mécanismes compensatoires.